

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Département de **HAUTE-SAVOIE (74)**

Direction Territoriale de **RHONE-ALPES**

Arrondissement d'**ANNECY**

Agence Départementale de la **HAUTE-SAVOIE**

Canton de **FAVERGES**

Unité territoriale de **FAVERGES**

Région IFN n° 706 **Bornes-Aravis**

ORLAM **Bauges –Bornes –Aravis**

Forêt Communale de MONTMIN

Surface : 489,58 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

(2006 - 2020)

1^{ère} série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, traitée en futaie irrégulière par bouquets et parquets (396,20 ha)

2^{ème} série d'intérêt écologique général, en repos (93,38 ha)

Altitudes :

- Supérieure : 1640 m
- Moyenne : 1100 m
- Inférieure : 520 m

Proportion d'essences (en surface) au début de l'aménagement :

ESSENCES	PROPORTION
Sapin pectiné	11
Epicéa	47
Hêtre	19
Chênes	4
Autres Feuillus	4
Vides boisables	
Vides non boisables	15

SOMMAIRE

<i>0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX</i>	1
0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	1
Renseignements	1
Origine de la forêt	1
Gestion ONF	1
Situation administrative.....	1
Région naturelle forestière.....	1
0.2 – SURFACE DE LA FORET	1
0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE	2
0.4 - PARCELLAIRE	2
<i>1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL</i>	3
1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES	3
1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	3
1.1.2 - CLIMAT	3
1.1.3 - GEOLOGIE	4
1.1.4 - PEDOLOGIE.....	4
1.1.5 - SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS.....	4
1.2 – HABITATS NATURELS	4
1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)	5
1.4 - FLORE	5
1.4.1 - RELEVES DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES.....	5
1.4.2 - REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES.....	6
1.4.3 - PEUPLEMENTS ET ARBRES REMARQUABLES.....	6
1.4.4 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPLEMENTS.....	6
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS	7
1.5.1 - TYPES DE PEUPLEMENTS RENCONTRES DANS LA FORET.....	7
1.5.2 - ETAT RECAPITULATIF DES TYPES DE PEUPLEMENTS.....	7
1.5.3 - REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLES ET SOUS-PARCELLES	7
1.5.4 - REPARTITION SYNTHETIQUE PAR GRANDS TYPES DE PEUPLEMENTS SUR LA FORET	7
1.5.5 - PRECISIONS D'ORDRE QUANTITATIF	8
1.5.6 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION	8
1.6 - FAUNE SAUVAGE	8
1.6.1 - RELEVES DES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES	8
1.6.2 - AUTRES ESPECES PRESENTES DANS LA FORET (VERTEBRES)	8
1.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITES D'ACCUEIL DE LA FORET	8
1.6.4 - ETAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE	9
1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU	9
1.8 - RISQUES D'INCENDIE	9
<i>2 - ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX</i>	10
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE	10
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	11
2.3 – ACTIVITES CYNEGETIQUES	11
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES	12
2.5 - ACTIVITES PASTORALES	12
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	12
2.7 - PAYSAGES	13

2.8 - RICHESSES CULTURELLES.....	13
2.9 – SUJETIONS DIVERSES.....	13
2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER.....	13
<i>3 - GESTION PASSEE - EQUIPEMENT DE LA FORET.....</i>	<i>14</i>
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	14
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER.....	14
3.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER (1986 – 2005)	14
Caractéristiques	15
Application de l'aménagement forestier	15
3.2 – TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL.....	16
3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS.....	17
<i>4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX</i>	<i>19</i>
4.1 – PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES	19
4.2 – DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES.....	19
4.3 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE	20
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT	20
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	20
4.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION.....	20
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES)	21
4.4 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE	21
<i>5 - PROGRAMME D'ACTIONS</i>	<i>22</i>
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	22
5.2 – PROGRAMME D'ACTIONS RELATIVE A LA PREMIERE SERIE	22
5.2.1 - COUPES	22
Mode d'assiette des coupes, rotation, possibilité.....	22
Programme des coupes.....	22
Règles de culture	23
Règles de culture par type de peuplements	23
5.2.2 - TRAVAUX SYLVICOLES.....	24
5.2.3 - AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE.....	24
5.2.4 - GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE	24
5.2.5 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES	24
5.2.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC	24
5.2.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES	25
5.2.8 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL	25
5.2.9 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE	25
5.2.10 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES.....	25
5.2.11 - MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE	25
5.2.12 - AUTRES MESURES.....	26
5.3 – PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE.....	26
5.4 – DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET.....	26
<i>6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</i>	<i>27</i>
6.1 - RECOLTES.....	27
6.2 - RECETTES	27
6.3 – DEPENSES POUR TRAVAUX	27
6.4 – BILAN PASSE ET FUTUR	27
6.5 – CONCLUSION GENERALE.....	27

7. ANNEXES	29
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	29

0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Renseignements

- Nom de la forêt : Forêt communale de MONTMIN
- Propriétaire : Commune de MONTMIN

Origine de la forêt

La forêt de Montmin est soumise au régime forestier en 1869 (361 ha).

Gestion ONF

Direction territoriale : RHONE-ALPES
Agence départementale : HAUTE-SAVOIE
Unité territoriale : FAVERGES

Situation administrative

Arrondissement : ANNECY
Canton : FAVERGES
Communes de situation : Montmin et Doussard

Région naturelle forestière

- Région de l'Inventaire Forestier National : BORNES - ARAVIS n° 706
- Orientation locale d'aménagement : ORLAM Bauges - Bornes - Aravis (1991)

Voir carte des régions forestières

0.2 – SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date de l'ancien aménagement (1986) était de 490,2548 ha.

Objet de la modification	Date	Territoire communal concerné	Modification de surface +/-	Nouvelle surface cadastrale
Distraction (élargissement CD 42)	13/10/1989	Montmin	- 0,5207	489,7341
Soumission (nelles acquisitions)	13/10/1999	"	+ 3,4833	493,2174
Distraction (échange)	18/08/2000	"	- 0,9530	492,2644
Distraction (aire d'envol col de la Forclaz)	14/09/2000	"	- 2,0000	490,2644

La surface cadastrale de la forêt à la date de l'aménagement (2005) est de 489,5850 ha, répartie de la façon suivante selon les communes de situation :

- . Commune de Montmin : 471,1842 ha
- . Commune de Doussard : 18,4008 ha

Voir l'extrait de matrice cadastrale en annexe n°7.1 et la carte cadastrale en annexe.

On constate une différence de 0,6794 ha par rapport au tableau précédent dont l'origine n'a pu être trouvée : modification cadastrale ou erreur d'affectation ? Cela concerne notamment les parcelles 34 et 24. Compte tenu de la faible différence observée, on retiendra la surface cadastrale 2005.

**Dans la suite de l'aménagement, on utilisera la surface cadastrale totale arrondie :
489,58 ha.**

0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

La forêt n'a jamais fait l'objet de délimitation ou bornage avec P.V.

0.4 - PARCELLAIRE

Le parcellaire existant est légèrement modifié du fait des soumissions réalisées au cours du précédent aménagement (parcelles 1, 3, 4, 16, 23 et 25) ou des distractions (suppression de la parcelle 81 au profit des parcelles 61 et 9, bas de la 111). La limite entre les parcelles 11 et 12 est aussi modifiée afin que la nouvelle limite corresponde au torrent. De plus, compte tenu des choix faits en 0.2, la surface de certaines parcelles est modifiée.

La forêt est divisée en 40 parcelles numérotées de 1 à 36, 61, 111, 191, 211.

Le tableau n°1 suivant donne la liste et la surface des parcelles et la *carte de situation* en annexe leur localisation.

Voir la correspondance entre l'ancien et le nouveau parcellaire forestier et la correspondance entre les parcelles forestières et le parcellaire cadastral en annexe n° 7.1 et sur la carte cadastrale.

1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Montmin (1050 m) se situe en bordure ouest du massif pré-alpin des Bornes, qui culmine à cet endroit à 2350 m (La Tournette) au dessus du lac d'Annecy. La forêt s'étend, en dessous des barres rocheuses, de part et d'autre d'un vallon d'orientation Nord-Sud où coule le Nant de Montmin.

Topographie

Altitudes :
- Minimum : 520 m
- Moyenne : 1100 m
- Maximum : 1640 m

Pentes: fortes à très fortes (moyenne 60 %, jusqu'à 100 %)

Expositions : variables en fonction du relief. On distingue néanmoins deux orientations générales : il y a deux versants d'exposition ouest (rive gauche du Nant de Montmin, en aval du massif de la Tournette et les parcelles directement au dessus du lac d'Annecy), et la rive droite du Nant d'exposition est.

Hydrographie

Le Nant de Montmin reçoit divers ruisseaux dont les plus importants se situent en rive gauche, entaillant le versant de nombreux talwegs.

Conclusion : le relief entraîne des contraintes quant à la gestion forestière.

1.1.2 - CLIMAT

Le poste météorologique de référence est celui de Thônes situé à 9 km au nord-est de la forêt, à une altitude de 630 m. On trouvera dans l'ORLAM les histogrammes correspondant à ce poste météo.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1760 mm (moyenne 1951-1980), bien répartie dans l'année.
(Pour Montmin, pluviométrie estimée à 1500 mm/an, enneigement de 3 à 5 mois)

Température moyenne annuelle : 6,75 °C (moyenne 1960-1989, La Clusaz, 1150 m)

Vents dominants de secteur : nord et sud. La forêt est plus sensible aux coups de vent du sud (été 1963). La tempête de décembre 1999 a occasionné 2600 m³ de chablis.

Conclusion : climat assez favorable à la production forestière.

1.1.3 - GEOLOGIE

Les étages et les faciès **les plus représentés** sont (Voir carte géologique BRGM n°702 ANNECY-UGINE au 1/50 000) :

- n4-5 : calcaires urgoniens (parcelles 6 et 36, haut de la 12), falaises sommitales ;
- **n3 : marnes gréseuses et marno-calcaires à miches, calcaires siliceux à spicules de l'Hauterivien** (parcelles 1 à 5, 11 à 13, 15 à 19, 23, 20 et 21 pies hautes)
- n1-2 : marnes et marno-calcaires sombres à ammonites du Berriasien-Valanginien (bas de la parcelle 22, 24, 25 et 27, 29, 30 à 33 pies)
- j5-8a : marno-calcaires de l'Oxfordien (alternance de calcaires argileux et marnes) et calcaires lithographiques (parcelles 10, 25 à 27 pies et 34)
- j8b-9 : calcaires lithographiques du Kimméridgien formant des barres massives plus blanches (parcelles 8, 9, 10, 25, 28, 30, 32, 35 pies).

A noter des éboulis (en aval des calcaires durs et qui concernent les parcelles 6, 7, 8 et 61 pies, 26 à 29 pies, haut des parcelles 11 et 12 et parcelle 14) et un dépôt de moraines würmiennes (matrice sablo-argileuse) sur le "plateau" de Montmin (parcelles 20 et 21 bas et nord de la 22).

Conclusion : à ces différentes roches mères correspondent des terrains de fertilité variable.

1.1.4 - PEDOLOGIE

Le tableau n°2 du § suivant donne une indication de la relation sols-stations.

1.1.5 - SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS

Les types stationnels utilisés ont été définis par l'O.R.L.A.M. Bauges-Bornes-Aravis (1991).

Le tableau n° 2 suivant donne la liste, les potentialités forestières et les surfaces des groupes de stations rencontrées dans la forêt.
Un tiers de la forêt n'a pas été décrit (zones non boisées ou de faibles potentialités forestières ou inaccessibles). Pour le reste , il s'agit de hêtraies (30 %), hêtraies-érablaies (5 %) et de hêtraies-sapinières (32 %).

Voir la carte des stations en annexe

1.2 – HABITATS NATURELS

On note la présence sur la forêt de plusieurs habitats d'intérêt communautaire (hêtraies, hêtraies-sapinières) ou prioritaire (érablaie à scolopendre) au sens de la Directive européenne Habitats N° 92/43/CEE. Le tableau n°2 tente un rapprochement stations-habitats.

1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)

- La forêt communale est en partie haute située dans les ZNIEFF (1991):
- n° 7495 type 2 (2900 ha) dénommée "Massif de la Tournette",
 - n° 7495-1702 type 1 (200 ha) dénommée "Cirque du Crêt des Mouches"
- d'intérêts floristique, faunistique, paysager, touristique et géologique.

Les paragraphes 1.2, 1.4 et 1.6 en reprennent les principales données patrimoniales.

Voir la carte des richesses naturelles et des zones protégées en annexe

1.4 - FLORE

1.4.1 - RELEVES DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

Espèces végétales protégées connues dans la forêt :

Famille	Nom usuel	Nom latin	Niveau de protection (1)
Apiacées	Chardon bleu	<i>Eryngium alpinum</i>	N1, E
Orchidacées	Sabot-de-Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	N1, E

(1) E Européen, N National, R Régional, D Départemental, L Local

N1 = annexe I de l'arrêté ministériel du 20/01/1982

N2 = annexe II de l'arrêté ministériel du 20/01/1982

1.4.2 - REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES

Essences	% de la surface boisée	% de la surface totale
Epicéa commun	55	47
Sapin pectiné	13	11
Hêtre	22	19
Chênes	5	4
Feuillus divers : Erables, Sorbier des oiseleurs, Frêne, Ailier blanc, Tilleuls, Aulne vert, Charme	5	4
Résineux divers : Pins, Mélèze, If	traces	traces
Vides boisables		
Vides non boisables		15
Total	100	100

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement.

1.4.3 - PEUPLEMENTS ET ARBRES REMARQUABLES

Il n'y a pas d'arbre particulièrement remarquable (forme, dimension) dans la forêt communale.

1.4.4 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPLEMENTS

Les scolytes (bostryches) qui entraînent le dépérissement des épiceas, se sont développés suite à la tempête de décembre 1999 et touchent l'ensemble de la forêt, surtout depuis 2001. Le qui est présent sur le sapin en parcelle 10 notamment.

1.5 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

1.5.1 - TYPES DE PEUPLEMENTS RENCONTRES DANS LA FORET

La description des peuplements a été réalisée en référence à la "typologie de structures pour les peuplements forestiers du massif alpin" (ONF Rhône-Alpes 2002). La structure est examinée dans un plan vertical. On définit 4 strates de la manière suivante : si H_0 est la hauteur dominante potentielle des arbres sur la placette observée, les arbres dont la hauteur totale est comprise entre $\frac{3}{4} H_0$ et H_0 appartiennent à la strate 1 etc. Le croisement de la surface terrière, du couvert des strates et de la proportion de gros bois (diamètres 45 et plus) définit 21 types de structure.

Une grande partie de la forêt (ancienne 1^{ère} série de production plus la parcelle 35) a été décrite selon une méthode d'inventaire statistique à placettes relascopiques situées sur un maillage carré avec une densité d'un point /ha.

Les parcelles 25 à 30, 32, 34, 36 et 211(114,73 ha) inaccessibles ou sans enjeu de production ont fait l'objet d'une description sans prise de données dendrométriques.

Le tableau n°3 suivant fournit une description synthétique des types de peuplements.

1.5.2 - ETAT RECAPITULATIF DES TYPES DE PEUPLEMENTS

Le tableau n°3 donne les données par type de peuplements.

On retiendra :

- **La dominance de la futaie** (2/3 de la surface totale) devant le taillis (21%) et les vides (15%).
- **La prépondérance des résineux** (68 % de la surface boisée) sur les feuillus (32 %).

Dans la futaie :

- **La légère dominance des peuplements monostrate** (types 1, 1GB, 2, 3 et R: 37% de la surface totale) sur les structures irrégulières (27 %).

Voir la carte des peuplements en annexe

La carte indique **au niveau de la parcelle une structure le plus souvent irrégulière par parquets et bouquets**.

1.5.3 - REPARTITION DES TYPES DE PEUPLEMENTS PAR PARCELLES ET SOUS-PARCELLES

On trouvera la répartition détaillée des types de peuplements par parcelle dans le tableau n°4 .

1.5.4 - REPARTITION SYNTHETIQUE PAR GRANDS TYPES DE PEUPLEMENTS SUR LA FORET

Futaie	TSF	Taillis	Vides boisables	Vides non boisables	Total
<i>Forêt communale de MONTMIN</i>			2006 - 2020		<i>page n° 7</i>

ha	311,51		103,26		74,3	489,58
%	64 %		21 %		15 %	100

La surface réduite (boisée) est donc égale à 415,28 ha.

1.5.5 - PRECISIONS D'ORDRE QUANTITATIF

On trouvera des résultats complémentaires de *l'inventaire en annexe n° 7.2*. Sur les 333 ha inventoriés, le volume résineux s'élève à 185 m³/ha en moyenne (G*FH Algan 10).

1.5.6 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION

En comparant les inventaires de 1951 et de 1985 pour les parcelles 1 à 24, 61, 31 et 33 (287,4 ha, surface réduite 272,27 ha, tarif Algan 10), la production totale est estimée à 4 m³/ha/an (surface réduite) pour les résineux.

La calcul en 1985 par sondage à la tarière de Presler donne un résultat plus élevé (4,8).

1.6 - FAUNE SAUVAGE

1.6.1 - RELEVES DES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES

Espèces animales protégées ou menacées connues dans la forêt : voir tableau page suivante.

1.6.2 - AUTRES ESPECES PRESENTES DANS LA FORET (VERTEBRES)

Espèces non gibier

renard, blaireau

Espèces gibier

Chamois : population en augmentation

Chevreuil : leur population a augmenté en 2005, après une chute en 2004

Mouflon : en augmentation

Bouquetin : introduit dans le massif de la Tournette en 1973, il se tient au dessus de la Forêt Communale

Cerf : introduit en 1996, sa population augmente

Sanglier : en baisse

Tétras-Lyre : en partie haute

Lièvre, Bécasse, Gélinotte.

1.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITES D'ACCUEIL DE LA FORET

Malgré l'importance de la faune ongulée, il n'y a pas de dégâts notables sur le massif. Néanmoins, le développement du cerf doit être surveillé compte tenu de l'impact très fort de cette espèce sur la forêt.

1.6.4 - ETAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Aucun problème sanitaire grave n'est à signaler à ce jour.

1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Types de risques constatés dans la forêt :

torrentiels (enjeu faible), glissements de terrain (modéré), avalanches (modéré), chutes de pierres et écroulements (faible).

Facteurs de risques

géologie, hydrographie, relief

Phénomènes observés

Avalanches en 1978 et 1981. L'avalanche des "Pontets" descend couramment jusqu'à la jonction des routes de Montmin, Faverges et Plan Montmin.

Les couloirs d'avalanches coupent les voies de communication, routes départementales, communales ainsi que les pistes forestières de plus en plus fréquentées l'hiver par les skieurs et raquetteurs.

1960 et 1993 : glissements touchant la RD Montmin et le CD 42.

15/12/2003 : chutes de pierres de la pointe de la Beccaz provoquant la rupture de la conduite d'alimentation en eau desservant le chef-lieu (parcelle 12).

Enjeux de protection contre les risques naturels

Une carte communale est en cours d'élaboration.

Conclusion :

L'analyse précédente confirme l'importance du rôle de protection jouée par la couverture boisée des peuplements dans la conservation des sols, la régularisation du régime des eaux et contre les avalanches et les chutes de pierres.

1.8 - RISQUES D'INCENDIE

Pas de risque particulier à signaler.

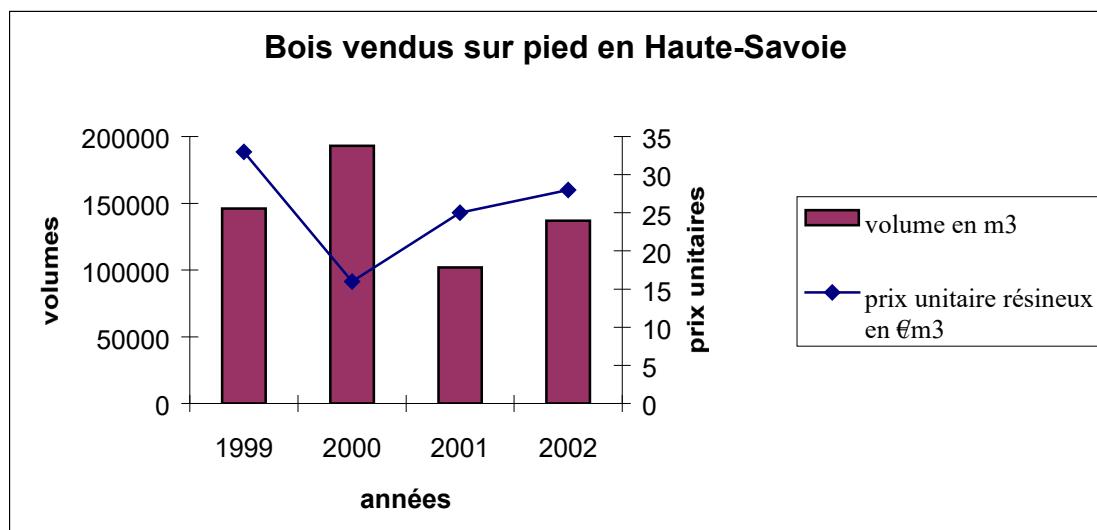
2 - ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

Particularités locales du marché du bois et modes actuels de vente

Pour les forêts gérées par l'Office National des forêts en Haute-Savoie (61 000 ha), les volumes tige récoltés sont de l'ordre de 170 000 m³ /an (chiffres 1991-99), constitués à 95 % de résineux (épicéa pour les ¾ et sapin), vendus en grande majorité en bloc et sur pied pour un prix moyen de 33 €/m³ (60 €/m³ pour les bois façonnés) en 1999. Le volume d'invendus peut atteindre 20%, conséquence notamment des difficultés d'exploitation de la forêt de montagne accentuées par la régression des prix du bois en forêt depuis plusieurs années.

Suite aux tempêtes de décembre 1999, le volume tige récolté s'est élevé à plus de 200 000 m³ en 2000 (86 % de chablis) et les modes de vente à l'amiable et à l'unité de produit se sont développés. La reprise est lente : les prix actuels des résineux sur pied ont baissé de 25 % par rapport à l'avant tempête et la concurrence des bois suisses résineux est importante. Le marché se polarise avec d'un côté des "belles" coupes d'épicéa prisées et de l'autre les coupes de bois de qualité moyenne (sciages standards) aux prix du marché, perturbé en plus par les volumes de produits accidentels dus aux "scolytes". Les petits bois ont peu de débouchés.



Les feuillus sont vendus sur pied à un prix moyen de 15 €/ m³ (60 % de hêtre environ) ; ceux de qualité sont vendus bord de route en vente spécifique à 90 €/ m³ en moyenne mais représentent de faible volume. Le hêtre est moins prisé que ces dernières années mais les grumes façonnées de chêne, merisier, frêne, alisier, érable ou châtaignier sont bien valorisées. Un intérêt politique se manifeste pour le "bois énergie".

Tendances pour la forêt et résultats constatés sur 20 années : 1986 – 2005

Prix obtenus - Marché du bois

Le PU max est de 400 F/m³ sur pied pour la parcelle 10, en 1989. Jusque dans les années 96, les prix obtenus variaient entre 200 et 300 F/m³ (40 à 50 €/m³), en fonction de la qualité des

bois et des difficultés d'exploitation. On note une nette dégradation des cours après la tempête de 1999. Exemple : parcelle 14 en 1994 – 45€04/m³ et en 2004 – 28€04/m³ malgré l'amélioration de la desserte.

voir extrait des coupes vendues en annexe 7.5

Qualité et destination des produits vendus

Bois d'œuvre résineux (épicéa, sapin) de qualité charpente (menuiserie, coffrage)

Bois de chauffage feuillu (affouage essentiellement)

Affouage

en fonction de la demande (une coupe tous les 2 ans), le nombre d'affouagistes diminuant (une vingtaine de lots ces dernières années).

Droit d'usage au bois

Néant

Voir en annexe n° 7.4 le Bilan des volumes des coupes de bois

2.2 - AUTRES PRODUCTIONS

Ressources particulières : captages et conduite d'eau,

Concessions : néant

Droits d'usage : voir activités pastorales

2.3 – ACTIVITES CYNEGETIQUES

Les principaux gibiers recherchés sont : le chamois, le chevreuil, le sanglier, le cerf, le lièvre variable, le lièvre commun, la bécasse, la gélinotte et le tétras-lyre.

Les modes de chasse pratiqués sont l'approche et la battue pour les ongulés, l'approche et l'arrêt pour les autres espèces.

La réserve de chasse se situe hors forêt communale.

L'exploitation de la chasse est le fait de : l'A.C.C.A de MONTMIN , la location se monte à 80 €/an.

Plan de chasse des dernières années

Année	2001	2002	2003	2004
Chevreuil	Attribution 18	19	20	20
	Réalisation			
Mouflon	Attribution 20	18	23	23
	Réalisation	16	18	11
Cerf	Attribution 1	1	1	1
	Réalisation		1	1
Chamois	Attribution 3	5	6	7
	Réalisation	3	5	6
Sanglier :	11	5	8	2

2.4 - ACTIVITES PISCICOLES

Pêche sur le Nant de Montmin, hors forêt communale.

2.5 - ACTIVITES PASTORALES

Il y a du pâturage en parcelle 111, avec autorisation de la commune. Il s'agit d'un pâturage estival traditionnel de génisses et vaches laitières (une dizaine) qui, à partir de l'enclave, déborde sur les terrains communaux, sans inconvénient pour la gestion forestière (le pré-bois ayant un intérêt paysager et touristique). Cette autorisation a été formalisée lors des soumissions de 1986.

2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC

Attraits particuliers de la forêt

Points de vue sur le lac d'Annecy et Col de La Forclaz (sports de vol libre, ski).

Zones particulièrement fréquentées

Proximité des zones d'envol (parapente, deltaplane) au col de la Forclaz. Cela concerne les parcelles 9 et 61. Outre la fréquentation habituelle, le site, de renommée mondiale, accueille certaines compétitions et à ces occasions des centaines de spectateurs.

Sentiers de randonnées : GR96 "Tour du lac d'Annecy" et montée à La Tournette depuis le Chef-lieu (sentiers de l'Arclosan et de la Rochette).

Activités de loisir pratiquées en forêt

Randonnée pédestre, VTT .

Problèmes posés - Incidence sur les milieux et la gestion forestière

Les sites d'envol ont fait l'objet d'une distraction du régime forestier en 2000 afin d'aménager la zone pour un meilleur accueil et une plus grande sécurité. Par ailleurs, la fréquentation en forêt reste limitée aux sentiers, sans conséquence sur le milieu.

Evolution constatée et évolution prévisible

Compte tenu de la vocation touristique de la région et de la situation exceptionnelle de Montmin, la fréquentation ne devrait pas baisser.

Voir la carte des équipements en annexe

2.7 - PAYSAGES

Paysages et sites remarquables

La forêt, s'étendant sur les versants entre les sommets du Massif de la Tournette – 2351 m (rochers, falaises, pelouses) et le lac d'Annecy, fait partie intégrante d'un paysage remarquable. Les points de vue sur le lac et les massifs environnants, notamment à partir du Col de La Forclaz, sont exceptionnels.

Analyse de la sensibilité paysagère

Les versants ouest dominant le lac sont très sensibles mais compte tenu de la circulation en particulier estivale sur le CD 42 entre Talloires et Faverges via le Col de La Forclaz (axe Annecy – Albertville, rive droite,) la vallée de Montmin dans son ensemble peut être classée en sensibilité paysagère forte.

2.8 - RICHESSES CULTURELLES

Sans objet.

2.9 – SUJETIONS DIVERSES

Sans objet.

2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

La forêt est incluse en partie dans le périmètre sensible du lac d'Annecy.

Il n'y a pas de POS/PLU, la réglementation générale s'applique sur la commune. (loi montagne)

Les parcelles 1, 6 et 61 pie, 17 et 18 sont situées dans les périmètres immédiat et/ou rapproché de captage d'eau.

Parcelle 1 : captage des prés ronds, création de piste ou route et coupe rase interdites.

Parcelles 6 et 61 : Pricaz (pas de réglementation dans le rapport hydrogéologique d'août 1999)

Parcelles 17 et 18 : Cugnet, réglementation identique à celle des Prés Ronds.

Voir la carte des périmètres de captage en annexe

3 - GESTION PASSEE - EQUIPEMENT DE LA FORET

3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER

La forêt est aménagée depuis 1900. Elle comprenait à l'origine une série de futaie jardinée de 211 ha et 4 séries traitées en taillis-sous-futaie ; à partir de 1919 une série unique traitée en futaie jardinée.

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement – Réalisations
1900-1916 <i>Application : 1900 à 1918</i>	décret du 28/09/1901	354,10	1 ^{ère} série : futaie jardinée, A=144 ans, R=16 ans, diam =60 cm, possibilités volume et contenance 222 m ³ /an Rx 4 séries de TSF, Rév=30 ans 182 m ³ /an Fs
1919-1934	décret du 26/11/1923	347,07	série unique de futaie jardinée (caractéristiques idem ci-dessus) 818 m ³ /an Rx et 96 m ³ /an Fs
1935-1950	décret du 15/10/1936	347,07	série unique futaie jardinée A=176 ans jardinage par volume (parc 1 à 24 et 33) amélio par contenance 1055 m ³ /an Rx (<i>chablis</i>)
1952-1967	arrêté du 3/10/1955	390,91	idem période précédente 1226 m ³ /an Rx (<i>chablis</i> 38 %)
1968-1983 <i>Application : 1968 à 1985</i>	arrêté du 8/11/1971	391,95	idem mais diam = 55 cm 999 m ³ /an Rx (<i>chablis</i> 35 %)

3.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER (1986 – 2005)

En 1985, on constate une diminution du nombre de tiges et du volume/ha depuis 1934. L'augmentation du volume de l'arbre moyen et du rapport GB/BM traduit la régularisation et le vieillissement des peuplements malgré de nouvelles acquisitions (100 ha, notamment les parcelles ex81, 111, 12, 13, 191, 20, 32, 33, 35 et 36) comportant du bois jeune ou clairieré. Sur les 374 ha inventoriés, le volume moyen résineux est de 179 m³/ha. Pour le reste, il s'agit d'un mélange de taillis et futaie feuillus.

Caractéristiques

Arrêté du 18/07/1989

Série	Surface (ha)	Traitement	Surface à régénérer (ha)	Rotation (années)	Prévisions de récoltes (m ³ aménagement)			
					Régénération	Amélioration	Jardinage	Autres
1	369,51	futaie jardinée par contenance		10 ans 14 ans			850 270	
2 parcelles 211, 25 à 30, 32, 34 à 36	120,74	conversion et transformation en futaie irrégulière						
Total	490,25						1120	

L'objectif principal est la production de bois d'œuvre résineux (secondairement la protection du milieu et l'accueil du public). L'amélioration de la desserte par la création de pistes est proposée.

Application de l'aménagement forestier

Durée d'application effective : 20 ans (1986- 2005)

Récolte

On trouvera le détail des récoltes en *annexe n°7.4 "volumes des coupes de bois"*

La récolte effectuée durant la période 1986-2004 s'élève à 32 760 m³ résineux (tarif algan 10), soit 1725 m³/an, plus de 50% en plus des prévisions :

Série	Surface (ha)	Volumes résineux récoltés (en m ³ aménagement)						
		Régénération	Amélioration	Jardinage	Autres	S/total	Produits accidentels	Total
1	369,51			21 083	1 078	22 161	9 578	31 739
2	120,74			786	14	800	220	1 020
S/Total				21 869	1 092	22 961	9 798	32 759
%				67	3	70	30	100 %
Taillis et houppiers (toutes séries)				2131	103	2 234	918	3 152
Total				24000	1195	25195	10716	35911

Soit un prélèvement annuel moyen sur 19 ans de 3,8 m³/ha/an (/surface totale).

Ce chiffre est voisin, voire supérieur à la production des types de stations forestières présents sur la forêt, estimée à 4 m³/ha/an(/surface réduite).

A noter 420 m³ de bois scolytés martelés et vendus en 2005 (parcelles 5, 9, 10, 15, 16, 23) et 720 m³ non vendus (parcelles 6, 8, 9, 17, 20, 21, 23) et une coupe de 800 m³ en parcelle 13 non vendue.

Régénération

La régénération obtenue durant le précédent aménagement est difficilement mesurable compte tenu de l'irrégularité des peuplements.

Elle peut être estimée à 13 ha (type de peuplement R).

A noter que 5 ha ont été plantés et entretenus sur la période 1986-2001, 50 ha ont fait l'objet de dégagement-dépressage de semis naturels.

Une description de la régénération (essences et abondance) a été réalisée lors de la description des peuplements.

voir carte de la régénération en annexe.

Travaux

Les dépenses pour travaux effectués durant le précédent aménagement s'élèvent à 166850 € hors taxes (en € 2004) selon le détail suivant :

Nature des travaux	Entretien	Investissement	Total	Soit /ha/an
Sylvicole	68540	25393	93933	10
Maintenance	20256		20256	2
Infrastructure	9429	41185	50614	5
Autres	2041		2041	0
Total	100266	66578	166844	18

On trouvera le détail en annexe n°7.6 Bilan des dépenses

Pour le financement de ces travaux, la commune a obtenu des aides, notamment des subventions du FFN (Fonds Forestier National, 40 % pour la création de pistes), du conseil régional pour le dégagement des semis naturels et pour l'exploitation des chablis post 1999 (10200 €04 pour cette dernière).

Conclusions

Malgré des prélèvements supérieurs aux prévisions, dûs en partie aux produits accidentels (30 %), le volume moyen résineux reste stable (de l'ordre de 180 m³/ha) sur la partie exploitables de la forêt, chiffre correct au vue de l'objectif d'un peuplement irrégulier.

La régénération naturelle ne semble pas poser de problème.

La desserte a été améliorée et l'accueil du public a fait l'objet d'aménagements.

Les objectifs de l'aménagement précédent ont donc été remplis.

3.2 – TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Les prescriptions de gestion environnementale sont prises en compte dans la gestion quotidienne.

3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

Matérialisation du périmètre

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	51 130
Limites naturelles	2 850
Tronçons à matérialiser (soumissions de 1999)	2 000
Total	55 980

Matérialisation des limites parcellaires (hors périmètre)

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	14 400
Tronçons à matérialiser	
Total	14 400

Equipements de desserte

	Réseau du domaine public	Réseau du domaine privé	Longueur totale	
	km	km	km	km/100 ha
Routes revêtues	2,2		2,2	0,45
Routes empierrées ou en terrain naturel		1,2	1,2	0,25
Total routes	2,2	1,2	3,4	0,7
Pistes à tracteur		16,5	16,5	3,4

Les longueurs du tableau correspondent au linéaire dans ou en limite de la Forêt communale. La longueur totale des routes "forestières" la desservant (parties traversant les parcelles privées) est de l'ordre de 12 km.

Les routes sont les voies accessibles aux camions grumiers.

6 km de pistes ont été créées lors de l'aménagement précédent :

- piste de la Pricaz (parcelles 5, 61,81) 1,4 km en 1989
 - piste de jonction entre les parcelles 17 et 18 ; 0,3 km en 1992
 - piste des Chenevriers , du col à la parcelle 26 ; 2,5 km en 1992
 - piste de la Varoppaz, parcelle 23 ; 0,3 km en 1996
- plus pistes des Roux (parc 1), de Closette (parc 32/33), de Lieusaz (parc 12) et des Praux (parc 13) et des pistes réalisées par les exploitants (parcelles 2, 17, 18, 14, 191, 20, 21 et 23).

A noter la création de la route forestière du Mont, en 1995, financée par la commune voisine de Faverges, et desservant une partie de la forêt de Montmin (parcelles 20 à 24).

Voir la carte des équipements en annexe

Places de dépôt

Places non aménagées, les bois sont stockés le long des routes ou sur des places de retournement.

Equipements d'accueil du public

La zone à proximité des aires d'envol des parapentes au col de La Forclaz a été aménagée pour l'accueil du public (barrière sur la route forestière; toilettes...), cela ne concerne plus le forêt communale.

En forêt, il n'y a que des sentiers de randonnée pour certains très fréquentés (5 km pour les plus importants, apparaissant sur la carte des équipements).

Voir la carte des équipements en annexe

Autres équipements

Néant

4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée de l'aménagement : 15 ans (2006 - 2020)

4.1 – PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

Les **zones "improductives"** d'un point de vue sylvicole (d'accès difficile, ou de valeur économique faible) représentent **1/3 de la surface totale de la forêt**. En absence de problème de protection, il n'y aura pas d'action prévue dans ces secteurs : on maintient donc **2 séries** dont une de production et une d'intérêt écologique général.

Pour le reste, la **futaie à dominante résineuse, irrégulière** , ne pose pas de problème sylvicole particulier (pas d'excédant de Gros Bois, ni de problème de régénération), si ce n'est le relief et les **difficultés d'exploitation**.

Il est nécessaire de prendre en compte les aspects paysager et d'accueil dans une région fortement touristique, ainsi que le rôle de protection.

La commune propriétaire reste attachée au rôle de production et notamment aux recettes des ventes de bois, même si celles-ci diminuent.

4.2 – DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt communale de Montmin sera divisée en 2 séries.

Série	Surface		Objectifs : - principaux déterminant la sylviculture - associés	Type de série et type de traitement
	Totale (ha)	Réduite (ha) (1)		
1	396,20	293,39	. Objectif principal : Production de bois d'œuvre sapin et épicéa . Objectifs associés : Production de bois de feu Protection générale des milieux et des paysages Accueil du public Protection contre les risques naturels	Série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages Traitement en futaie irrégulière par bouquets et parquets
2	93,38	0	. Objectif principal : Protection générale des milieux et des paysages . Objectifs associés : Production de bois de feu Accueil du public Protection contre les risques naturels	Série d'intérêt écologique général, en repos

(1) la surface réduite ne correspond pas à la surface boisée mais à la surface où s'applique une gestion sylvicole (utile)

Série n°	Composition en parcelles ou sous-parcelles
1	1 à 24, 31 à 33, 35, 61, 111, 191
2	25 à 30, 34, 36, 211

4.3 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT

Compte tenu du relief et des fonctions associées au rôle de production, la structure idéale est une futaie jardinée ou irrégulière.

Traitement et Méthode d'aménagement retenus :
Futaie irrégulière par bouquets et parquets.

4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITE

Essences objectif par stations : voir tableau 5, page suivante.

Evolution

Répartition des essences en % du couvert boisé			
Essences	En début d'aménagement (2005)	A L'issue de l'aménagement (2020)	A long terme
Sapin pectiné	15	16	20
Epicéa	63	60	50
Hêtre	16	17	20
Chênes	1	1	1
Autres résineux	0	0	1
Autres feuillus (1)	5	6	8
Total	100	100	100

(1) Autres feuillus : Frêne commun, Erables, Charme, Alisier, Sorbier, Tilleuls.

4.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION

Surface à régénérer d'équilibre idéale (Se)

avec Sn, surface à long terme des essences objectif d'âge d'exploitabilité An

$$\begin{aligned} Se &= (\frac{S1}{A1} + \frac{S2}{A2} + \dots + \frac{Sn}{An}) \times \text{durée d'aménagement (années)} \\ &= (\frac{205}{120} + \frac{87}{100}) * 15 = 2,6 \text{ ha/an ou } 39 \text{ ha pendant la durée de l'aménagement.} \end{aligned}$$

Surface à régénérer maximum théorique (Sm)

Il s'agit d'étaler dans le temps la résorption des vieux peuplements éventuellement en excédent.

L'état actuel des peuplements (irréguliers, 30 ha de peuplements riches en GB/ 310 ha de futaie) n'entraîne pas de contrainte supplémentaire par rapport à Se.

Surface à régénérer minimale théorique (Sd)

L'état actuel des peuplements (pas de déséquilibre par excès de jeunes peuplements) n'entraîne pas de contrainte supplémentaire.

Effort de régénération retenu (Sr)

Compte tenu de ce qui précède et de l'analyse des peuplements, la surface à régénérer retenue est égale à : **Sr = Se = 39 ha.**

Cette surface sera réalisée notamment dans les types de peuplements riches en Gros Bois, les types L et C et dans les peuplements irréguliers.

La surface à régénérer par parcelle est précisée dans le tableau n°6 – programme des coupes.

4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES)

Sans objet

4.4 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

Compte tenu du rôle de protection vis à vis des risques naturels (chutes de pierres notamment), protection générale des eaux et des sols , la structure idéal des peuplements serait une futaie irrégulière par bouquets, mélangée d'un taillis régulièrement rajeuni.

Mais les parcelles se caractérisent par une mauvaise desserte d'exploitation et la quasi-impossibilité d'en créer compte tenu de la valeur économique des peuplements et/ou le relief.

Etant entendu que l'état actuel des peuplements et leur évolution prévisible à moyen terme ne laisse pas supposer de problèmes majeurs quant à la protection générale des milieux et des paysages, il est proposé de ne pas intervenir dans l'évolution naturelle de la végétation.

Néanmoins, des actions ponctuelles pourront avoir lieu en fonction des besoins ou des opportunités.

5 - PROGRAMME D'ACTIONS

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Opérations d'acquisitions foncières et de soumission

Il serait intéressant de résorber les enclaves si l'opportunité se présentait.

Opérations de protection foncière

Classement en espace boisé classé dans un futur PLU.

Maintien des possibilités de vidange (sorties de coupe en dehors de la forêt communale).

Entretien des limites

Leur entretien régulier est nécessaire. Coût : de l'ordre de 1000 €/an.

Matérialisation des soumissions de 1999

Coût estimé : 2 km * 2000 €/km = 4000 €, soit 270 €/an.

5.2 – PROGRAMME D'ACTIONS RELATIVE A LA PREMIERE SERIE

5.2.1 - COUPES

Mode d'assiette des coupes, rotation, possibilité

Les coupes seront assises par contenance.

La rotation est fixée à 15 ans en moyenne mais varie en fonction de la date de la dernière coupe, de l'état des peuplements, de la production et des contraintes de commercialisation qui peuvent nécessiter le regroupement de certaines parcelles.

La possibilité volume est indicative. Elle est indiquée en volume commercial. *Voir annexe 7.8*

Afin de pouvoir établir des comparaisons sur le long terme, les volumes aménagement et commercial seront notés sur le sommier de la forêt. Les tiges sont précomptables à partir de la classe de diamètre 20.

Programme des coupes

L'état d'assiette figure au tableau 6.

Le volume présumé réalisable (VPR) est égale à 11 200 m³; 750 m³/an; 2,5 m³/an/ha /surface réduite, inférieur à la production.

Les surfaces de coupe ont été pour certaines parcelles volontairement réduites afin d'augmenter le volume à prélever jusqu'à 50m³/ha, seuil en dessous duquel il est aujourd'hui difficile de commercialiser une coupe dans des conditions d'exploitation de montagne.

Règles de culture

La structure de la forêt étant irrégulière par bouquets ou parquets, les coupes effectuées seront en général des coupes de jardinage, associant l'ensemble des opérations sylvicoles d'amélioration et de régénération.

Dans les parquets plus réguliers, c'est la ou les strate(s) absentes ou déficitaires qu'il faudra favoriser , l'objectif à long terme étant une structure irrégulière par bouquets.

Règles de culture par type de peuplements

Type CH : en repos

Type T :

-si zone difficile d'accès : en repos
-si accessible et richesse correcte : balivage (voir les fiches G1.3-1.6 TSF ou G1.5 FR du guide de sylviculture pour la forêt de montagne, ONF Rhône-Alpes 1997); si non, coupe sanitaire des résineux épars

Types L et C : coupe essentiellement sanitaire, enlèvement de quelques feuillus en faveur de la régénération

Types 1, 1 GB, 1-2 GB et J GB : récolte de la strate 1 de façon progressive pour favoriser les strates déficitaires et la régénération. Choisir en priorité les arbres en mauvais état sanitaire, puis les tiges dégageant les tiges viables des strates 2, 3 et 4 et enfin les plus gros diamètres. Objectif : irrégulariser la structure par bouquets

Types 2, 3, 2-3 et 2-3 GB: coupe sanitaire et des TGB uniquement en strate 1; éclaircie dans les strates 2 et 3

Types 1-3, 1-3GB, 1-2 et J: coupe sanitaire et récolte des GB au profit des strates déficitaires à préserver. Placer les arbres d'avenir de la strate 2 en croissance libre.

Commencer ou poursuivre le développement de la strate 4

Type 3 GB (et en marge du type R) : coupe définitive des GB

5.2.2 – TRAVAUX SYLVICOLES

Les travaux prévus sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7 – Travaux

Nature des travaux	Parcelles ou sous parcelles (surface travaillée en ha)	Surface totale travaillée par type de travaux (ha)	Coût total en € HT	F ou I (1)
TRAVAUX SYLVICOLES Amélioration dépressage 1 ^e éclaircie résineuse				
			Total	
Régénération plantation dégagement de plantation			Total	
Irrégulier dégagement et dépressage de semis naturels	20 % de la surface parcourue en coupe	47	49 350	I
		Total	49 350	
Total général : dont Investissement: Fonctionnement :			49 350 49 350	

(1) : F = Fonctionnement
I = Investissement

5.2.3 - AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

La diversité des essences et des structures sera recherchée. Maintien des arbres creux ou secs (1 à 2/ha en évitant les secteurs fréquentés). Valorisation de la régénération naturelle.

5.2.4 - GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE

On veillera à adapter le plan de chasse aux dégâts éventuels.

5.2.5 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES

Une attention particulière sera apportée à la protection de la ressource en eau. Maintien de l'activité pastorale actuelle.

5.2.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'entretien des sentiers est à réaliser régulièrement. Coût : de l'ordre de 800 €/an.

5.2.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

- * Traitement en futaie irrégulière qui évite les coupes rases de grande surface
- * Ouverture des trouées selon les courbes de niveau.
- * Soins apportés à l'exploitation et aux travaux à proximité des sentiers et des routes.
- * Maintien du mélange résineux-feuillus.

5.2.8 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL

Sans Objet.

5.2.9 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE

* Profil minimal requis pour une forêt de protection contre les glissements, l'érosion et les laves torrentielles:

- trouées max de 6 a (12 a avec régénération assurée)
- degré du couvert forestier permanent >40%.

La forêt peut avoir une grande influence sur l'intensité des glissements superficiels car le système racinaire contribue à ancrer le sol et le régime des eaux est amélioré. Dans ce cas, la récolte des arbres lourds ou instables est positive.

Pour les glissements plus profonds, le rôle de la forêt est indirecte : le sol constitue un réservoir qui retient l'eau.

En ralentissant les processus de glissement et d'érosion de surface et en retenant une partie des matériaux, l'effet de la forêt est aussi sensible contre les laves torrentielles.

* Profil minimal requis pour une forêt de protection contre les avalanches dans la zone de déclenchement

- degré de recouvrement > 50%
- longueur des trouées (dans la pente) < 30 m (augmente quand la pente diminue).

En favorisant la rugosité du terrain (souches hautes, bois au sol) dans les trouées et en bordure des couloirs, on peut réduire le risque de déclenchement d'avalanche.

* Pour se protéger des chutes de pierres, on préconise le maintien d'un couvert minimum (densité > 400 tiges de plus de 12 cm de diamètre/ha) dans les zones de transit (pente >60%) et d'atterrissement.

Ces données sont extraites du projet "développement durable dans les forêts protectrices" (version provisoire juillet 2003). On se reportera utilement au GSM "guide de sylviculture de montagne" prévu en 2006.

5.2.10 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Surveillance accrue en période de sécheresse.

5.2.11 - MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE

Exploitation rapide en fonction des possibilités de vidange des bois scolytés.

5.2.12 – AUTRES MESURES

Néant

5.3 – PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

Pas de coupe ou de travaux prévus, les peuplements de la 2^e série étant laissés à leur évolution naturelle.

Néanmoins, quelques coupes d'affouage ou de bois scolytés pourront être martelées en fonction de la demande (bois de chauffage, impact paysager ou obligation réglementaire/sanitaire) dans les secteurs accessibles.

De même, des travaux pour la protection contre les risques naturels pourront être effectués en fonction des besoins.

Le coût de l'entretien de l'infrastructure et des sentiers est inclus dans les § voisins correspondant.

5.4 – DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Entretien des sentiers de gestion, des pistes et routes. coût : de l'ordre de 1000 €/an.

Création de nouvelle infrastructure : prolongement de la piste supérieure en parcelle 23 sur 500 ml environ. Coût estimatif : 20 000 €. (1330 €/an)

6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

voir tableaux pages suivantes

6.1 - RECOLTES

La récolte lors du précédent aménagement s'est élevée à 1725 m³/an (3,5 m³/ha/an par rapport à la totalité de la surface), dont 30 % de produits accidentels. Pour les 15 ans à venir, cette récolte sera ramenée à 750 m³/an pour les coupes sylvicoles programmées, plus 15 % de Produits accidentels, soit 860 m³/an(1,7 m³/ha/an ou 2,94 m³/ha/an par rapport à la surface réduite), valeur plus basse que la production estimée. Cette baisse (volume / 2) traduit le passage d'une période de déstockage de bois, accentué par l'exploitation de produits accidentels, à une période plus équilibrée. Mais, associées à des volumes sur pied modérés, ce sont surtout les difficultés d'exploitation (montagne) et de commercialisation dans un contexte économique peu favorable qui sont à l'origine de cette baisse : baisse des surfaces parcourues afin d'obtenir des prélèvements de l'ordre de 50 m³/ha compte tenu de l'expérience passée (coupes invendues ces dernières années).

6.2 - RECETTES

Compte tenu de l'évolution de la récolte et des prix du bois, les recettes prévisibles sont en nette régression, passant de 51000 €/an à 19400 €/an.

6.3 –DEPENSES POUR TRAVAUX

Considérant la baisse inévitable des recettes, les dépenses ont été limitées au minimum mais restent du même ordre de grandeur que sur la période antérieure , soit 8500 €/an.

6.4 – BILAN PASSE ET FUTUR

Le bilan très favorable du précédent aménagement (100 €/an/ha) ne pourra être maintenu. Il devrait se situer autour de 10 000 €/an (30 €/ha/an).

6.5 – CONCLUSION GENERALE

La forêt de Montmin est caractéristique des forêts de montagne en Haute-Savoie. La futaie résineuse irrégulière est de qualité moyenne mais le contexte économique (baisse des cours, hausse du prix de la main d'œuvre, évolution des techniques d'exploitation) et la pression relativement forte de la société dans une région très touristique (rôles d'accueil et de protection contre les risques naturels et paysager) font que l'adéquation recettes-dépenses devient problématique.

Cet aménagement a été réalisé par une équipe composée des personnels de l'UT de Faverges, notamment Serge DUCRE, son responsable et José LEJARRE, agent en charge de la forêt de MONTMIN.

Rédigé par Anne-Marie SAMMER,
Responsable Aménagements de l'Agence de la Haute-Savoie,

A Annecy , le 16 janvier 2006

Présenté par Jean-Loup BURTIN,
Directeur de l'Agence départementale de la Haute-Savoie,

Annecy, le

7. ANNEXES

- 7.1 - Correspondance entre les parcelles forestières et le parcellaire cadastral
- 7.2 - Inventaire
 - 7.2.1 - Conditions d'exécution et typologie des structures Futaies des Alpes
 - 7.2.2 - Résultats
- 7.3 - Tarif de cubage
- 7.4 - Bilan des volumes des coupes de bois de l'aménagement antérieur
- 7.5 - Extrait des coupes vendues de l'aménagement antérieur (prix unitaires)
- 7.6 - Bilan des dépenses de l'aménagement antérieur
- 7.7 - Bilan des recettes de l'aménagement antérieur
- 7.8 - Calculs du VPR (volume présumé réalisable)

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte cadastrale

Carte de situation

Carte des stations

Cartes des peuplements (structures, essences)

Carte de la surface terrière résineuse

Carte de la régénération

Carte des richesses naturelles et des zones protégées

Carte des équipements

Carte des périmètres de captage